

MAIRIE DE TREDUDER
22310

TEL : 02.96.35.45.78

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MAI 2012

Présents : PARIS-THOMAS-BORTOLAMEOLLI-PIOLOT-LE BRAS-LE GUEN-PANAYOTY GALLET-TANGUY
Absent : TROADEC (procuration à J.C.PARIS)-KERGOSIEN (procuration à PIOLOT)-PERON
Secrétaire : PIOLOT

SUBVENTIONS 2012

Après délibération, le conseil adopte les subventions suivantes :
GDS (groupement défense sanitaire) : 50 euros- Sapeurs Pompiers : 50 euros -S.N.S.M : 50 euros –
Banque alimentaire : 150 euros- Secours Populaire :80 euros- Croix rouge : 80 euros-Sauvegarde du
Tregor : 50 euros-Al Levrig : 50 euros-RIMAT : 250 euros-Ar Redadeg : 50 euros (moins 1 voix)

VIABILISATION TERRAIN COMMUNAL

Le conseil accepte le devis proposé par ERDF concernant le déplacement du poteau électrique. Quelques éclaircissements sont nécessaires quant au positionnement des boîtes de raccordement.

EGLISE :

Plusieurs expertises ont eu lieu qui confirme la présence de mэрule sous le parquet de l'autel. La vitesse de propagation du phénomène rend imminente la fermeture de l'édifice et le démontage des autels et des planchers.

TRAVAUX FONTAINE :

Cela fait près de 20 ans que ce projet est envisagé sous différentes formes. Depuis 3 ans, il est inclus dans le contrat restauration rivière mené par le Bassin versant de la Lieu de Grève qui a assuré avec le CAUE un travail conséquent. De plus les travaux doivent absolument se réaliser cette année si l'on veut bénéficier de la prise en charge de ces travaux dans le cadre de ce contrat de restauration. En cas d'arrêt du projet la commune devrait reprendre tout depuis le début et à sa charge soit près de 20 00 euros de dépenses. Le seul point de blocage actuel réside dans l'achat du terrain. Il s'agit de 1500 m² pour lequel propriétaire demande un prix déraisonnable au vu de la valeur réelle et de l'estimation faite par le service des domaines. Le Conseil municipal ne désespère pas de convaincre les propriétaires mais se refuse à payer un terrain plus de quatre fois son prix. Pour un projet de même type dans une commune voisine des propriétaires de terrains utiles aux aménagements nécessaires ont fait don à leur commune de 4 600 m² de terrain.

